

Aux termes de la loi, tous les aliments pour animaux doivent être commercialisés avec une étiquette indiquant les caractéristiques, les composants, les analyses chimiques, les additifs et toute autre substance contenue. L'étiquette, qui constitue la référence pour le vendeur, l'acheteur et les concurrents, est un outil fondamental pour la transparence du marché.

Le 1er septembre 2010, le nouveau règlement (CE) 767/2009, qui fixe les conditions relatives à la mise sur le marché, à l'utilisation et à l'étiquetage des aliments destinés aux animaux d'élevage et de compagnie, est entré en vigueur. Il contient des indications très précises selon l'animal et le type d'aliment.

ALIMENT DIÉTÉTIQUE COMPLET POUR CHIENS - Composition (de la croquette uniquement): pomme de terre, farine de poisson (21%), huiles et graisses végétales, huile de poisson, pulpe de betterave, substances minérales, levure déshydratée (Bio MOS), FOS, Yucca schidigera. - (Comprimé AFS - 7% de l'aliment): hydrolysats de protéines de poisson, hydrolysats de protéines de pomme de terre, substances minérales. **Additifs:** vitamines: vitamine A 15.100 UI/kg, vitamine D3 998 UI/kg, vitamine E/Acétate d'alpha-tocophéryle totalement racémique 200 mg/kg, chlorure de choline 1.000 mg/kg, acides gras essentiels insaturés Oméga-3 302 mg/kg. Oligo-éléments: chélate de cuivre d'acides aminés hydratés 20 mg/kg. Additifs nutritionnels: DL-méthionine 500 mg/kg. Additifs technologiques: antioxydants, conservateurs, extrait riche en tocophérols d'origine naturelle 20.8 mg/kg. Additifs organoleptiques: produits naturels botaniquement définis: Arctium lappa 154 mg/kg, Aloe vera 116 mg/kg, Ribes nigrum 94 mg/kg, Malva sylvestris 56 mg/kg, Rosmarinus officinalis 0.4 mg/kg. **Composants analytiques:** humidité 9%, protéine brute 26%, huiles et graisses brutes 13%, fibre brute 2.5%, cendres brutes 8%. Oméga-3 1.2%, Oméga-6 3.5%. **EM:** 3.470 kcal/kg - 14.5 MJ/kg. **Mode d'emploi et ration journalière:** ≈ 180 g/10 kg chien (voir à côté du paquet). Conserver dans un endroit frais et sec. Toujours mettre de l'eau fraîche à disposition. **Caractéristiques nutritionnelles essentielles:** Sources sélectionnées de protéines, hydrates de carbone et graisses (poisson de mer, pomme de terre et huile de poisson à valeur biologique élevée) et haute concentration d'acides gras essentiels. **Objectif nutritionnel particulier:** A) Réduction des intolérances à certains ingrédients et nutriments; B) Soutien de fonction dermique en cas de dermatose et de dépilation. **Durée d'utilisation recommandée:** Utilisation de 3 à 8 semaines. Si les signes d'intolérance disparaissent, cet aliment peut être utilisé en permanence. Une fois la période d'utilisation terminée, utiliser FORZA10 Nutraceutic DepurA, conçu pour la dépuraction quotidienne des radicaux libres et des polluants environnementaux. Avant l'utilisation ou avant la prolongation de la durée d'utilisation, il est recommandé de demander l'avis d'un vétérinaire. À consommer de préférence avant le: voir au dos du paquet. Numéro de lot, poids net n. aut. usine: voir au dos du paquet.

1: L'animal auquel les aliments sont destinés (chien, chat, chiot ou chaton) et le type d'aliment (complet, complémentaire, simple, diététique, biologique) doivent être spécifiés.

2: Le terme «composition» remplace l'ancien terme «ingrédients», même s'il conserve le même sens. Les matières premières qui composent les croquettes et leur quantité sont indiquées dans l'ordre décroissant. Le pourcentage d'un composant est également mentionné, quand il est mis en avant sur le matériel d'information ou sur l'emballage.

3: Le terme «additifs» remplace l'ancien «complément par kg» et il devient obligatoire de fournir plus de détails sur l'étiquette. Sont ainsi définis les substances, les micro-organismes ou les préparations qui sont délibérément ajoutés aux aliments pour animaux ou à l'eau, pour remplir notamment une ou plusieurs des fonctions suivantes: avoir un effet positif sur les caractéristiques des aliments pour animaux; répondre aux besoins nutritionnels des animaux; avoir un effet positif sur le bien-être des animaux en influant/agissant, en particulier, sur la flore gastro-intestinale ou sur la digestibilité des aliments. Les additifs sont obligatoirement classés en catégories elles-mêmes divisées en groupes fonctionnels: additifs nutritionnels, additifs technologiques, additifs sensoriels, etc.

4: Le terme «constituants analytiques» remplace l'ancien terme «teneurs analytiques» même s'il conserve le même sens. Ce terme regroupe les résultats de l'analyse chimique exprimés en pourcentage.

5: ÉNERGIE MÉTABOLISABLE (EM): c'est l'énergie provenant de l'aliment qui est effectivement absorbée et utilisée par l'animal. C'est l'énergie réellement disponible pour les tissus, égale à l'énergie brute diminuée des pertes caloriques (fécales et urinaires).

6: Cette section indique la quantité journalière conseillée pour l'animal en fonction de son poids. Il s'agit d'une quantité indicative fournie pour aider le consommateur à utiliser le produit de manière optimale. C'est une donnée moyenne: la quantité d'aliments à donner à son animal peut en effet varier en fonction des caractéristiques de ce dernier et de son style de vie. Cette partie de l'étiquette contient aussi des informations générales sur les modalités d'administration et de stockage du produit pour garantir sa fraîcheur et son efficacité.

7: Les produits DIÉTÉTIQUES diffèrent des produits de MAINTENANCE car ils sont destinés à répondre à un ou plusieurs objectifs nutritionnels particuliers. La liste des différents objectifs nutritionnels est définie par la directive 2008/38/CE du 05/03/2008 qui indique les informations précises à mentionner sur l'étiquette. Les «caractéristiques nutritionnelles essentielles» fournissent au client les informations de base qui lui permettent de comprendre pourquoi le produit a été classé comme aliment DIÉTÉTIQUE. Le facteur discriminant est généralement l'absence ou la faible teneur en substances indésirables ou la présence de principes ou de matières premières aux propriétés positives.

8: Il indique si l'aliment répond aux exigences nutritionnelles d'un animal dont le processus digestif ou d'absorption ou dont le métabolisme est temporairement ou irréversiblement altéré. La prise d'un aliment spécifique qui garantit les caractéristiques requises en fonction du problème existant, a donc un effet positif sur la condition physique de l'animal.

9: Indique le laps de temps à l'issue duquel l'objectif nutritionnel doit normalement être atteint. Quand il y a plusieurs objectifs nutritionnels, il est possible d'avoir plusieurs périodes d'utilisation recommandées. La période indiquée peut être prolongée. Il est conseillé de consulter un vétérinaire pour choisir un produit DIÉTÉTIQUE avec un objectif nutritionnel particulier. En général, cette section contient aussi une indication sur le produit le plus indiqué pour la poursuite de l'alimentation de son animal.



La philosophie de SANYpet

Tous les produits FORZA10 SANYpet se distinguent par:

MATIÈRES PREMIÈRES PROPRES

- utilisation de matières premières propres, sans polluants nocifs, conservées de manière naturelle avec de la vitamine E et des extraits naturels de tocophérol et enrichies de substances précieuses que la nature a mises à notre disposition.

CÉRÉALES

- utilisation de maïs ou de riz complet destinés à l'alimentation humaine et non à un usage zootechnique; contrairement à une idée très répandue, le maïs représente la céréale la moins allergisante, dans l'absolu, du marché; quant au riz complet, il présente d'indiscutables qualités nutritionnelles. Un seul glucide est utilisé dans les produits FORZA10.

OMÉGA-3

- quantité élevée d'acides gras oméga-3, quasi absents dans la plupart des autres aliments pour chiens et chats présents sur le marché;
- rapport optimal avec les oméga-6, compris entre 2:1 et 1:4 dans toutes les lignes FORZA10.

PRINCIPES NATURELS

- ajout de principes naturels botaniquement définis, standardisés et titrés, à l'efficacité garantie.

VIANDE

- absence de viande et de graisse issues d'un élevage intensif, remplacées, pour la ligne FORZA10BiO, par de la viande et et/ou du poisson issus d'un élevage biologique, et, pour les lignes Active, Diet, Maintenance et Basic, par d'autres types de viandes ou par du poisson pêché en mer.

CONSERVATION NATURELLE

- conservation naturelle, grâce à l'utilisation d'extraits d'origine naturelle riches en tocophérols. Les dosages appropriés en tocophérols gamma et delta garantissent une conservation efficace, naturelle et sans apport d'antioxydants de synthèse. Nouvelle terminologie obligatoire en usage selon le règlement (UE) n° 68/2013 concernant le catalogue des matières premières destinées aux aliments pour animaux.

PROTÉINES ANIMALES TRANSFORMÉES (cerf, agneau, poulet, porc,...).

- C'est simplement une autre façon de désigner la farine animale dégraissée, ou tout produit obtenu par chauffage, séchage et mouture, d'animaux ou de parties d'animaux terrestres à sang chaud, le cas échéant partiellement dégraissés par extraction ou séparation physique.

FARINE DE POISSON

- La farine de poisson utilisée par SANYpet est issue de poissons frais pêchés en mer. Toutes les parties du poisson sont utilisées pour obtenir de la farine de poisson. Les bateaux de pêche des flottes que nous utilisons sont équipés pour transformer immédiatement, sur place, le poisson en farine. Cette technique permet d'exclure totalement les conservateurs chimiques potentiellement toxiques et nocifs.

HYDROLYSATS DE PROTEINES

- Ils sont coûteux mais les aspects positifs sont tels que leur utilisation est amplement justifiée. Les hydrolysats de protéines, obtenus grâce à une technologie de pointe, confèrent à l'aliment une plus grande digestibilité au niveau intestinal. En effet, leurs dimensions réduites et leur poids moléculaire bas leur permettent de traverser la barrière intestinale sans stimuler le système immunitaire. C'est pourquoi ils sont souvent utilisés dans les aliments pour animaux diététiques hypoallergéniques.

PRINCIPES NATURELS

- Ce sont des composés nutraceutiques issus des plantes et utilisés pour leur fonction bénéfique et ciblée dans l'organisme. Nous n'utilisons que des principes naturels titrés et standardisés, pour fournir une qualité garantie et toujours valable. En effet, tous les extraits d'espèces végétales ne sont pas égaux: ils peuvent avoir une efficacité et des fonctions différentes. Le titrage des extraits, déterminé au moyen de méthodes analytiques spécifiques pour chaque substance, constitue une garantie quant à la présence des principes naturels dans l'extrait et, donc, à son efficacité. La standardisation garantit une activité constante: elle détermine non seulement que les principes naturels sont présents mais aussi que leur pourcentage et leur contenu sont constants. Aux termes de la loi, la plupart d'entre eux sont classés comme additifs, dans le groupe «additifs sensoriels: produits naturels botaniquement définis».

